



RESIDENCE "PRESQU'ÎLE"
2, rue Vareille - 76200 DIEPPE

Maître d'ouvrage:
DRAKKAR DEVELOPPEMENT
216 route de Neuchâtel - 76420 BIHOREL



Lot 203

TABLEAU DES SURFACES HABITABLES

N° LOT	TYPE	NIVEAU	SURF. HAB
203	T2	R+2	54.18 m²

Entrée	4.35
Séjour / Cuisine	27.32
Chambre	12.31
Salle d'eau	4.66
WC	2.82
Espace télétravail / dressing	1.55
Placard	0.75
Placard	0.42
Surface Hab	54.18 m²
Balcon	7.72
Surface Annexe	7.72 m²
Surface totale	61.90 m²

LEGENDE DU PLAN	
PF	Porte-fenêtre ouvrant à la française
F	Fenêtre ouvrant à la française
FAV	Fenêtre ouvrant à la française à allège vitrée fixe
VR	Volet roulant
PL	Placard
ETEL	Espace Technique Electrique du Logement
LV	Attente Lave-Vaisselle
ML	Attente Lave-linge
R	Réfrigérateur
CU	Cuisson
SS	Sèche-serviettes
ECS	Production d'eau chaude et de chauffage
	Faux-plafond / Soffite

NOTA : Ces plans sont réalisés sur la base du dossier de Permis de Construire. La SCCV se réserve la possibilité d'apporter des modifications de dimensions libres et d'équipements, en fonction des contraintes techniques et réglementaires de construction. De légères variantes de cotes, et de surface pourront être apportées au présent plan, en fonction des nécessités techniques de réalisation. Les tolérances d'usage sont admises en ce qui concerne les dimensions en cotes et surfaces indiquées. Les retombées, soffites, canalisations et radiateurs ne sont pas figurés (la hauteur sous soffite sera au minimum de 2,10m) Les gaines ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif et n'apparaissent pas de manière exhaustive sur le plan. L'emplacement des éléments et salle de bains est donné à titre indicatif. Les placards sont compris dans les surfaces (sauf si tu les ressors à chaque fois). Le mobilier et l'électroménager ne sont pas fournis. Equipements optionnés si indications sur plan. Les différences maximales de niveaux entre logements et annexes privatives sont de 15cm maximum pour les balcons et loggias et de 25cm maximum pour les terrasses. Tout en conservant les caractéristiques essentielles du plan, des modifications sont susceptibles d'être apportées en fonction des nécessités techniques et réglementaires lors de la réalisation.

Echelle : 